

# Entrepreneurship

service des relations du travail



Association de la construction  
du Québec

Association de la construction du Québec

N° 20 - 2 septembre 2010

# Négociations

## 2010-2013

## Une date à retenir : 26 septembre

Nous tenons à rappeler aux employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel que les augmentations salariales ainsi que les nouvelles conditions de travail prévues aux projets de conventions collectives IC/I s'appliqueront à partir du 26 septembre. En effet, vous devrez tenir compte de la majoration de 2,2 % du taux de salaire et de l'ajout de 0,10 \$ pour le régime de retraite ainsi que de toutes les autres clauses communes (avantages sociaux). Toutes ces conditions seront en vigueur dans la mesure où les employeurs réunis en assemblée générale (sept villes) autorisent l'ACQ à ratifier ces ententes et que l'Alliance syndicale obtienne l'autorisation de ses membres de ratifier ces ententes.

### Nouvelle grille des coûts horaires

Nous vous annonçons également que l'ACQ mettra à votre disposition la nouvelle grille des coûts horaires dès que la ratification sera officielle de part et d'autre. Il sera alors possible de la télécharger à partir de notre site Web.

### La négociation des demandes particulières

Même s'il y a eu entente de principe le 26 août dernier, tout n'est pas terminé. L'ACQ poursuit les discussions avec les porte-parole de l'Alliance syndicale afin de négocier les demandes particulières pour tous les métiers et occupations des secteurs IC/I. Elles ont commencé le 28 août pour se poursuivre jusqu'au 9 septembre. Voici le calendrier de nos rencontres :

### 28 août

- Mécaniciens d'ascenseurs
- Opérateurs de pompes à béton

### 30 août

- Chaudronniers
- Mécaniciens de chantier

### 31 août

- Métiers de la truelle
- Métiers de l'acier

### 1<sup>er</sup> septembre

- Vitriers
- Peintres
- Calorifugeurs

### 2 septembre

- Couvresseurs
- Grutiers
- Opérateurs de machinerie lourde

### 3 septembre

- Ferblantiers
- Frigoristes, mécaniciens en protection incendie

### 7 septembre

- Charpentiers-menuisiers
- Poseurs de systèmes intérieurs
- Poseurs de revêtements souples

### 8 septembre

- Électriciens
- Installateurs de systèmes de sécurité

### 9 septembre

- Manœuvres, manœuvres spécialisés
- Tuyauteurs

### VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Association de la construction du Québec

### RÉGION DE L'OUEST DU QUÉBEC

#### Bureau de Montréal / Abitibi

Téléphone : 514 353-6939  
1 866 353-6939

Télécopieur : 514 353-1588

#### Bureau de Laval / Laurentides

Téléphone : 450 420-9240  
Télécopieur : 450 420-9242

#### Bureau de la Montérégie

Téléphone : 450 348-3842  
514 877-4988

Télécopieur : 450 348-0057

#### Bureau de l'Outaouais

Téléphone : 819 770-1818  
Télécopieur : 819 770-8272

### RÉGION DE L'EST DU QUÉBEC

#### Bureau de Québec

Téléphone : 418 687-1992  
1 800 463-5260

Télécopieur : 418 688-3220

#### Bureau de Saguenay / Lac-Saint-Jean / Côte-Nord / Manicouagan

Téléphone : 418 548-4678  
Télécopieur : 418 548-3863

#### Bureau de Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

Téléphone : 418 724-4044  
Télécopieur : 418 724-0673

#### Bureaux de Mauricie / Bois-Francs / Centre-du-Québec

Téléphone : 819 374-1465  
1 800 785-7519

Télécopieur : 819 374-5757

Téléphone : 819 477-2626

Télécopieur : 819 477-6637

#### Bureaux de l'Estrie

Téléphone : 819 566-7077

Télécopieur : 819 566-2440

Téléphone : 450 378-4777

1 866 549-4777

Télécopieur : 450 378-7378